


Avis n°5



**« Formation et insertion
professionnelles des
jeunes : quelles conditions
pour un parcours choisi ? »**

Juin 2014

Le Forum Français de la Jeunesse s'est créé en juin 2012. Il vit par la volonté des principales organisations gérées et animées par les jeunes. Celle de voir, en France, la jeunesse prendre la parole afin de faire avancer le débat public.

Par-delà leurs divergences, ces organisations sont convaincues que la jeunesse a une parole à apporter à notre société. C'est un impératif démocratique d'entendre cette parole. Celle d'une génération qui a du mal à se faire une place dans le monde du travail et dans les divers lieux de représentation. La jeunesse devra assumer demain les choix d'aujourd'hui.

La formation et l'insertion professionnelle sont actuellement au cœur du débat public. En effet, si les dispositifs se multiplient, le taux de chômage des jeunes reste à des niveaux très élevés. Miser sur un accès à la formation professionnelle et faciliter l'insertion durable des jeunes sur le marché du travail est alors un enjeu essentiel de ces prochaines années. C'est en ce sens que le Forum Français de la Jeunesse porte aujourd'hui un avis, constitué de constats et de propositions, sur la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

Les organisations membres du Forum Français de la Jeunesse :

Animafac, EmeVia, Fédération des Associations Générales Étudiantes (FAGE), Jets d'encre, Jeunes Forces Démocrates (JFD), Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), La Mutuelle Des Étudiants (LMDE), Jeunes Écologistes, Jeunes Populaires, Jeunes Radicaux, Jeunes Radicaux de Gauche (JRG), Mouvement des Étudiants (MET), Mouvement des Jeunes Communistes de France (MJCF), Mouvement des Jeunes Socialistes (MJS), Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), Promotion et Défense des Étudiants (PDE), Syndicat Général des Lycéens (SGL), Union Nationale des Étudiants de France (UNEF), Union Nationale Lycéenne (UNL).



Sommaire

Introduction	5
I. La jeunesse, un âge de non droit, sas de précarité	7
1) Une génération de sans droits	7
2) Réforme des retraites : une génération oubliée	8
3) Une politique d'emploi qui manque de perspectives de long terme	9
4) La Garantie jeunes, un dispositif très insuffisant	10
II. L'apprentissage, une voie à sécuriser et valoriser	12
1) La formation professionnelle aujourd'hui, qui en a la compétence ?	12
2) Les jeunes et l'alternance	13
3) Les conditions de vie des jeunes en apprentissage	14
III. Faire accéder les jeunes au droit commun : nos propositions	17
1) Permettre un droit pour tous à construire son parcours	17
2) Assurer les conditions d'une formation choisie	21
3) Sécuriser la période d'insertion	25
Références bibliographiques	30
Synthèse de nos propositions	32

Introduction

En décembre dernier prenaient fin les discussions entre les organisations syndicales salariales et patronales sur la formation professionnelle. Une fois de plus, les jeunes ont été exclus des discussions. Dans la continuité du deuxième Comité interministériel de la jeunesse, nous, organisations membres du Forum Français de la Jeunesse avons donc décidé d'interpeller les pouvoirs publics par cet Avis sur les problématiques liées à la formation et l'insertion professionnelles des jeunes.

La jeunesse se caractérise, selon Olivier Galland¹, comme le passage entre deux phases de la vie. On sort de l'enfance, âge de la sécurité, des certitudes et de l'identification aux parents, pour entrer dans l'âge adulte, où l'on construit ses propres repères. La jeunesse comme transition constitue donc une période charnière qui a ceci de particulier qu'elle se fait de manière beaucoup plus floue et progressive qu'auparavant. Les seuils, autrefois nets et qui n'autorisaient pas de retour en arrière, sont aujourd'hui bien plus incertains. La question de l'insertion professionnelle ne déroge pas à cette règle : multiplication des formes d'activités, aléas de l'entrée dans la vie active, et aller-retour entre formation et emploi sont devenus la norme.

Outre l'incertitude, cette période charnière qu'est la jeunesse se caractérise également par sa grande fragilité. Avant même l'entrée sur le marché de l'emploi, le temps de formation est celui des questions liées au financement des études, des emplois étudiants (qui touchent près de la moitié des étudiants²) et de l'incertitude quant à l'avenir. Ce temps de l'insertion professionnelle est devenu un sas de précarité qui se traduit par une recherche de premier emploi relativement longue (61 % des jeunes, diplômés en 2012, sont sans emploi 6 mois après l'obtention de leur diplôme³), l'alternance entre périodes d'emploi et de chômage, des contrats souvent précaires (55,1 % des jeunes actifs de 15 à 29 ans ayant un emploi occupent un emploi précaire⁴) ou encore l'accumulation de stages.

Cette fragilité se traduit dans les représentations de la jeunesse, catégorie à la fois fragile et victime (quand elle n'est pas qualifiée de "dangereuse") comme dans les politiques publiques : il s'agit de protéger les jeunes (ou de s'en protéger). Malgré cela, le Forum Français de la Jeunesse refuse qu'une fragilité de fait se traduise par des politiques paternalistes. L'enjeu principal est au contraire de créer les outils permettant

¹ Sociologue, de la jeunesse notamment, directeur de recherches au CNRS, directeur du "Groupe d'études des méthodes d'analyse sociologique de la Sorbonne" (GEMASS)

² Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE), Repères basés sur l'enquête « *Conditions de vie des étudiants* », Monique RONZEAU, 2013

³ Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ), enquête « *Insertion professionnelle des jeunes, diplômés en 2012* », Mai 2013

⁴ Observatoire des inégalités, « *La précarité de l'emploi selon l'âge* », Décembre 2013

l'autonomisation des jeunes dans une perspective de droit commun et non de segmentation des publics bénéficiaires, comme c'est actuellement la norme.

C'est donc l'articulation entre la formation initiale et le monde du travail que nous entendons questionner à travers cet avis.

Comment parvenir à faire de la formation initiale la garante d'une insertion saine et durable sur le marché du travail ?

Comment amener le monde du travail à intégrer davantage les enjeux de formation ?
Comment faire en sorte que la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les structures employeuses se fasse notamment au bénéfice d'une meilleure insertion ?

Afin d'apporter des éléments de réponse, nous reviendrons sur les tendances qui ont fait de la jeunesse un âge de non-droit, avant de nous intéresser plus spécifiquement à la formation en apprentissage qui demeure faiblement valorisée malgré des taux d'insertion supérieurs à la moyenne. Enfin, nous présenterons nos propositions pour faire accéder les jeunes au droit commun et leur offrir un meilleur accompagnement dans leurs parcours d'insertion vers l'emploi et l'autonomie.

I. La jeunesse, un âge de non droit, sans de précarité

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. »

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, article 23 - 1, Assemblée Générale des Nations Unies, 1948

La jeunesse est une période d'insécurité sociale, dont les effets sont accrus par la crise. La grande précarité rencontrée par les jeunes les empêche souvent de faire leurs propres choix en toute autonomie. Ainsi, nombreux sont les jeunes qui renoncent à une formation professionnelle par manque de moyens. Or, le système social français se caractérise, depuis l'après-guerre, par le fait que les droits sociaux sont principalement attachés au travail. L'accès à l'emploi est donc déterminant pour l'accès à une situation sociale protectrice.

Dans ce contexte, il est primordial de garantir à chaque jeune l'accès à un emploi. Or le chômage chez les jeunes augmente, ce qui maintient de nombreux jeunes dans la précarité et la dépendance familiale. A l'heure où le diplôme et la formation professionnelle sont la meilleure (quoiqu'imparfaite) arme contre le chômage, le nombre grandissant de NEETs⁵ est un véritable danger, un frein à l'autonomie de toute une génération. En Europe, 7,5 millions des 15-24 ans et 6,5 millions des 25-29 ans étaient concernés en 2011, soit respectivement 11 % et 17 % de ces classes d'âge⁶.

Il est donc nécessaire de revoir l'architecture des aides et des droits sociaux, aujourd'hui inadaptés à la situation de la jeunesse. Ceci dans l'objectif de permettre à tous les jeunes l'accès à une formation professionnelle de qualité, adaptée à leurs aspirations, qui leur permette une insertion professionnelle, sociale et durable.

1) Une génération de sans droits

La jeunesse est devenue une période de « bizutage social » en France. En effet, quelle que soit sa situation personnelle (étudiant, en formation, au chômage, dans l'emploi), un jeune de moins de 25 ans est aujourd'hui exclu du droit commun par la société.

Ainsi, la loi introduit une discrimination dans l'accès au Revenu de Solidarité Active (RSA), qui est interdit aux jeunes de moins de 25 ans. Or ce sont ces mêmes jeunes qui, ne pouvant pas encore cotiser faute d'occuper un emploi stable, n'ont pas accès aux allocations chômage

⁵ Not in Education, Employment or Training (NEET) c'est-à-dire tout jeune ni étudiant, ni employé, ni stagiaire

⁶ Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), « Les NEET – jeunes sans emploi, éducation ou formation: caractéristiques, coûts et mesures prises par les pouvoirs publics en Europe », Massimiliano MASCHERINI, Lidia SALVATORE, Anja MEIERKORD, Jean-Marie JUNGBLUT, Octobre 2012

pendant leur période de recherche d'emploi, alors même que celle-ci n'est couverte par aucune autre aide.

L'accès à la protection sociale est également très difficile. Un jeune sans emploi ne cotisant pas au régime de sécurité sociale, dépend donc de la Couverture Maladie Universelle (CMU). De plus, concernant l'accès à une complémentaire santé, les jeunes sont là encore les oubliés des droits sociaux. En effet, l'accès à une complémentaire santé est aujourd'hui incontournable pour se soigner dans de bonnes conditions. Or la précarité des jeunes les empêche bien souvent de faire face au coût que cela implique. Cependant, aucun dispositif n'est mis en place pour les y aider. Dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), les jeunes ne sont couverts que s'ils ont un emploi stable, ou via leurs parents. Ainsi, en l'absence d'emploi, les jeunes sont réduits à une position d'ayants droit de leurs parents. Adultes dépendants de leur cellule familiale, ils ne peuvent être autonomes dans leurs choix de vie (logement, santé, etc.). Cela revient ainsi à nier l'existence sociale des jeunes.

Cette situation, et les difficultés structurelles qu'elle induit, ont des effets négatifs à long terme sur les parcours des jeunes. Ainsi, les difficultés d'accès à la formation et à l'insertion professionnelle se répercutent sur l'ensemble du parcours professionnel. Un jeune ayant connu une période de chômage avant son insertion professionnelle a davantage de « chances » de connaître d'autres périodes de chômage, et des salaires plus bas. Conférer de véritables droits aux jeunes en formation et en insertion permet donc d'agir sur le moyen et le long terme.

2) Réforme des retraites : une génération oubliée

La réforme des retraites adoptée définitivement en décembre dernier, est caractéristique du manque de prise en compte de la situation sociale de la jeunesse au sein des réformes politiques. Bien que faite en son nom, cette réforme va handicaper durablement la jeunesse qui commence à cotiser de plus en plus tard du fait d'une insertion professionnelle beaucoup plus tardive. Ainsi, l'accès au premier emploi stable, c'est-à-dire à un Contrat à Durée Indéterminée (CDI), se fait actuellement à 27 ans en moyenne⁷. L'allongement de la durée de cotisation intégré à cette réforme des retraites reporte donc d'autant l'accès à une retraite pleine pour les jeunes, qui seront ainsi contraints de ne partir qu'à 67 ans.

Cette réforme illustre également la tension que connaît plus particulièrement notre génération, entre besoin et injonction sociale à faire des études longues pour être protégé sur le marché du travail, et nécessité de commencer tôt à cotiser pour pouvoir disposer de sa retraite.

⁷ Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), « *L'emploi des jeunes* », Jean Baptiste PREVOST, Octobre 2012

Il est donc nécessaire de régler durablement les difficultés liées à une insertion professionnelle stable. Il s'agit de permettre à chaque jeune de mener à bien son parcours de formation et d'insertion professionnelle sans remettre en cause son droit à une retraite future.

3) Une politique d'emploi qui manque de perspectives de long terme

Si, depuis la rentrée, le gouvernement s'efforce de démontrer que le chômage des jeunes diminue sous l'effet notamment des emplois d'avenir, les chiffres masquent une réalité beaucoup plus complexe. Les taux de chômage annoncés ne reflètent pas une baisse durable puisque près de 90 % des jeunes engagés en emploi d'avenir le sont en fait en Contrat à Durée Déterminée (CDD)⁸. Le risque est grand de retrouver une grande partie des jeunes concernés, à nouveau en recherche d'emploi, une fois l'aide de l'Etat terminée.

La moitié des jeunes de 15 à 24 ans avait un emploi précaire en 2011 contre 17 % au début des années 1980⁹. Pour la moyenne de la population et sur cette même période, le taux de précarité est passé de 5 à 12 %¹⁰. François Hollande, dans ses vœux pour l'année 2014, s'étonnait que les jeunes ne soient pas embauchés en CDI, mais n'a su que proposer des Services Civiques, un dispositif qui ne garantit en aucun cas une insertion professionnelle durable.

Ces difficultés d'insertion professionnelle des jeunes sont issues du manque d'emploi disponibles. La crise économique a entraîné une saturation du marché du travail dont les premières victimes sont ceux qui n'y sont pas encore pleinement installés : les jeunes.

Au-delà de la mobilité souhaitée (expériences à l'étranger, etc.), l'urgence et les difficultés à trouver un emploi peuvent contraindre de nombreux jeunes à la mobilité professionnelle et géographique. Plus que leurs aînés, les jeunes se retrouvent dans l'obligation de déménager ou de changer de domaine professionnel. Ces changements sont souvent vécus comme la seule solution pour sortir du chômage et rarement comme une opportunité.

De plus, cette conjoncture économique renforce la reproduction sociale selon le niveau de diplôme et l'origine sociale dans l'accès à l'emploi. Cela rend d'autant plus importante la mise en place de dispositifs pour accompagner les jeunes dans cette période d'insertion. Une politique d'emploi publique volontariste semble une première réponse essentielle pour améliorer la situation. Mais en aucun cas les politiques d'emploi aidés ne sauraient créer de l'emploi. Il s'agit donc de passer à une logique de droits pour les jeunes, celle de l'accès au droit commun.

⁸ Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social, « *Mise en œuvre des emplois d'avenir : bilan intermédiaire* », Septembre 2013

⁹ Observatoire des inégalités, « *L'évolution de la précarité de l'emploi selon l'âge* », Novembre 2013

¹⁰ Id.

4) La Garantie jeunes, un dispositif très insuffisant

C'est dans le contexte actuel d'exacerbation des conséquences sociales de la crise économique que le gouvernement a présenté le dispositif de « Garantie jeunes ». Celui-ci consiste en un contrat d'un an renouvelable, qui accorde une aide sociale du niveau du RSA socle aux jeunes en insertion professionnelle, en contrepartie d'un accompagnement social accru. Ainsi, la Garantie jeunes prévoit que chaque jeune doit bénéficier d'un suivi régulier mis en place par une mission locale.

La Garantie jeunes est la déclinaison nationale du programme « Garantie jeunesse » de l'Union Européenne. Ce programme fait suite à la volonté du Conseil européen, affirmée en 2013, d'investir dans la formation des jeunes afin de lutter contre l'accroissement du nombre de NEETs. La Garantie jeunesse vise à ce que chaque jeune de moins de 25 ans se voie proposer une offre de qualité pour un emploi, un stage, un apprentissage ou une formation, dans les 4 mois suivant sa sortie de l'emploi ou de l'enseignement. Plusieurs dispositifs nationaux sont ainsi pris en exemple et associés à cette volonté. Toutefois, cette décision du Conseil européen n'a aucune dimension contraignante.

Ce dispositif, qui semble prometteur, est cependant très insuffisant à plusieurs titres :

- D'un point de vue financier, ce programme est limité dans son investissement. En effet, si 6 milliards d'euros¹¹ ont été débloqués au niveau européen pour financer des projets en 2014, dans des régions ayant au moins 25 % de chômage chez les jeunes, ceci est largement insuffisant au regard des 21 milliards d'euros nécessaires à un tel dispositif selon l'Organisation Internationale du Travail (OIT)¹². Pour la France, le dispositif prévoit 300 millions d'euros en 2014 et 2015¹³. Pour près de 1,9 millions de jeunes de 15 à 29 ans qui sont sans emploi ni formation ("NEET")¹⁴, cette somme correspond alors en moyenne à 160 € par an et par jeune.
- Du point de vue des critères, la phase d'expérimentation prévoit d'atteindre, d'ici l'automne 2014, seulement 30 000 jeunes dans 30 territoires¹⁵, alors que la France compte plus d'un million et demi de NEETs. L'objectif politique du dispositif reste alors bien en deçà des besoins. Les critères géographiques, quant à eux, sont également

¹¹ Texte européen de la Garantie jeunesse

¹² Organisation Internationale du Travail (OIT) et Institut International d'Etudes Sociales (IIES), « *Crise de l'emploi dans la zone euro : Tendances et réponses politiques* », Vincenzo SPIEZIA, Steven TOBIN, Raymond TORRES, Stefan KÜHN, Elva LOPEZ MOURELO, Clemente PIGNATTI, Daniel SAMAAAN, Verónica ESCUDERO, Raymond TORRES, Juillet 2012

¹³ Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), Tome 1 « *Plan Priorité Jeunesse, rapport au Comité Interministériel de la jeunesse* », Mars 2014

¹⁴ Conseil d'analyse économique, note n°4 « *L'emploi des jeunes peu qualifiés en France* », Pierre CAHUC, Stéphane CARCILLO, Klaus F. ZIMMERMANN, Avril 2013

¹⁵ Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), Tome 1 « *Plan Priorité Jeunesse, rapport au Comité Interministériel de la jeunesse* », Mars 2014

trop restrictifs à l'heure actuelle, excluant ainsi la majeure partie du territoire. En outre, l'aide est présentée comme se destinant aux jeunes les plus éloignés de l'emploi ; elle n'a pas vocation à être universelle. Or les difficultés rencontrées par les jeunes aujourd'hui découlent notamment de l'incapacité de la société à leur proposer un parcours de formation et d'insertion professionnelle durable.

- L'accompagnement social et l'évaluation de la réussite du dispositif afin de décider des entrées et sorties de la Garantie jeunes doit reposer sur les Missions locales, qui sont déjà surchargées et en manque de moyens.
- Enfin, la Garantie jeunes n'est pas définie comme un droit pour la jeunesse, mais bien comme un dispositif supplémentaire d'aide, qui se rajoute au millefeuille administratif. Ainsi, elle a une mission palliative tandis qu'elle devrait constituer une garantie de protection pour les jeunes.

Des dispositifs plus ambitieux (notamment sur un plan financier) ont été mis en place dans d'autres pays d'Europe, comme la Finlande, où les différentes versions de garanties pour les jeunes expérimentées depuis 20 ans sont universelles, ou en Autriche. Dans ces pays, les dispositifs ont ainsi eu des effets bénéfiques.



En conclusion, suite à la présentation de ces différents constats, il apparaît alors nécessaire de tendre vers l'universalité, en permettant l'ouverture d'un droit pour toute une génération. En effet, les exemples européens montrent que les dispositifs universels sont les programmes les plus efficaces.

Ainsi, la création d'un droit à la formation professionnelle doit s'accompagner d'une stratégie globale d'investissement dans l'avenir de la jeunesse, via notamment un geste fort en faveur des structures qui assurent la formation et l'insertion professionnelle des jeunes telles que les missions locales, les établissements d'enseignement, les associations, Pôle emploi, les points et centres information jeunesse, etc.

Nous l'avons démontré, il est alors nécessaire d'instaurer une politique globale pour la formation et l'insertion professionnelles des jeunes. Celle-ci doit notamment utiliser comme levier la sécurisation de l'apprentissage.

II. L'apprentissage, une voie à sécuriser et valoriser

Si la voie professionnelle n'est pas en soi une solution aux problèmes d'insertion professionnelle des jeunes, elle constitue une voie de formation qui en satisfait beaucoup, et qui permet une insertion durable sur le marché du travail. Néanmoins, cette voie de formation nécessite encore une sécurisation importante, notamment en termes de salaire.

1) La formation professionnelle aujourd'hui, qui en a la compétence ?

Les lois de décentralisation de 1983 ont confié aux Régions la compétence de droit commun en matière d'apprentissage.

A ce titre, il leur appartient :

- de créer les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et les Sections d'apprentissage,
- d'ouvrir les formations par apprentissage appropriées au sein de ces structures¹⁶,
- d'accompagner financièrement le développement de l'apprentissage.

Par ailleurs depuis le 1er janvier 2003, la Région assure également le versement aux employeurs d'apprentis de l'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (ICF) pour soutenir et accompagner l'effort de formation des entreprises. L'État pour sa part conserve la compétence du contrôle pédagogique et de l'organisation des examens.

Enfin, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales clarifie la répartition des compétences entre l'Etat et les régions en donnant à ces dernières les moyens correspondant à la compétence de principe qui leur avait été accordée depuis 1983. Une compétence générale sur l'ensemble du champ de la formation professionnelle et de l'apprentissage est ainsi attribuée aux régions : **la région « définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle »**. C'est notamment aux régions qu'il revient d'organiser des formations qualifiantes et de garantir mutuellement, par voie conventionnelle, un accès aux stages de formation sans discrimination d'origine géographique¹⁷.

L'Etat intervient en direction des publics les plus en difficulté, des branches professionnelles et des entreprises. En concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux,

¹⁶ Inspection générale des affaires sociales, Rapport « *Evaluation du pilotage de la formation professionnelle par les conseils régionaux* », Bernard KRYNEN, Hervé LEOST, Monique MOUSSEAU, David SOUBRIE, Mai 2012

¹⁷ Légifrance, « *Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales* », Août 2004

les Conseils régionaux coordonnent et structurent l'ensemble de l'offre de formation : filières de formation professionnelle, initiale et continue, proposées aux jeunes de moins de 26 ans, actions de formation professionnelle à destination des adultes, grâce au plan régional de développement de la formation professionnelle.

L'Etat et les régions interviennent, par ailleurs, dans le cadre de **contrats de projets Etat-région adoptés pour 7 ans**, en fonction d'objectifs prioritaires établis en commun et cofinancés. Si l'Etat, les régions et les entreprises participent au financement de la formation professionnelle continue chacun dans leur domaine, des possibilités de cofinancement sont encouragées¹⁸.

2) Les jeunes et l'alternance

Depuis plusieurs années, l'apprentissage est la solution mise en avant par les pouvoirs publics pour permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail. Ainsi, des politiques se sont succédées pour développer l'apprentissage et faire en sorte qu'un maximum de formations soient possibles par cette voie. On a ainsi vu augmenter l'apprentissage dans l'enseignement supérieur à tel point que quand on parle d'apprentissage, on oublie les jeunes en Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et en lycées professionnels.

Le rapport sur l'état de la jeunesse¹⁹ remis par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP) au Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) du 4 mars 2014, nous présente la réalité de l'apprentissage en termes de nombre de jeunes :

« La part des contrats en alternance (apprentissage et professionnalisation) dans l'ensemble des emplois aidés occupés par des jeunes a augmenté tendanciellement dans les années 2000, et représente plus de 90 % en 2012. En 2011 295 044 jeunes de moins de 25 ans sont entrés en contrats d'apprentissage et 140 674 en contrats de professionnalisation (moins de 26 ans). Le niveau d'études des entrants augmente. »

Nous voyons ainsi que l'alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) concerne beaucoup de jeunes de moins de 26 ans. En effet, en 2011, 435 718 jeunes²⁰ de moins de 25 ans étaient en alternance sur un total de 740 000 jeunes entrant dans la vie active, ce qui représente 58,88 % de ceux-ci. Notons bien ici que les alternants sont comptabilisés parmi les salariés du fait de la signature de leur contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

¹⁸ Légifrance, « Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales », Août 2004

¹⁹ Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), Tome 2 « L'état de la jeunesse, rapport au Comité Interministériel de la jeunesse », Mars 2014

²⁰ Id.

Par ailleurs, l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) sur l'emploi des jeunes²¹ datant d'octobre 2012 montrait également que les jeunes apprentis sont plus souvent des hommes que des femmes. Ainsi, durant l'année scolaire 2011-2012, les femmes ne représentent que 32 % des effectifs des Centres de Formation d'Apprentis (CFA)²². Cette proportion, qui reste relativement stable, montre bien que les femmes sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Il est donc actuellement nécessaire d'agir fortement pour un meilleur accès des femmes à l'apprentissage.

Au-delà d'une description chiffrée, il est intéressant de s'intéresser aux perceptions. Ainsi, l'enquête de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) sur l'image de l'apprentissage auprès des jeunes de 15-30 ans²³ montre que 82,9 % des jeunes trouvent que les apprentis et anciens apprentis renvoient une image positive de leur filière. 78,1 % des apprentis affirment avoir une formation passionnante, mais 54,2 % des jeunes considèrent que les apprentis n'ont pas de bonnes conditions de travail et 70 % affirment qu'ils ne sont pas bien rémunérés. Près d'un jeune sur deux affirme avoir pensé à faire un apprentissage au cours de sa vie. 53,8 % d'entre eux y ont renoncé, faute de trouver un patron ou en raison de la désapprobation d'un enseignant, d'un parent ou d'un conseiller d'orientation. Il est cependant nécessaire de préciser que l'apprentissage abordé par la majorité des répondants concernait les Certificats d'Aptitude Professionnelle (CAP) et baccalauréats professionnels.

On perçoit ainsi que l'apprentissage est une voie à laquelle les jeunes pensent lorsque se pose, dans leurs parcours, la question de l'avenir et de leur orientation. Mais certains y renoncent. La difficulté de trouver un patron est réel : c'est la même problématique que pour les stagiaires. Pourtant, le rapport sur l'état de la jeunesse²⁴ du Comité Interministériel de la Jeunesse (CIJ) de mars 2014 indique que le nombre de contrat d'alternance n'a cessé d'augmenter ces dernières années. On peut donc noter une amélioration mais cela reste bien insuffisant au vu de la demande.

3) Les conditions de vie des jeunes en apprentissage

²¹ Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), « *L'emploi des jeunes* », Jean Baptiste PREVOST, Octobre 2012

²² Ministère de l'Education nationale et Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* », Catherine MOISAN, Septembre 2013

²³ Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), Enquête « *Quelle image pour l'apprentissage ?* » réalisée en septembre 2011 auprès de 1080 jeunes de 15 à 30 ans, Avril 2012

²⁴ Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), Tome 2 « *L'état de la jeunesse, rapport au Comité Interministériel de la jeunesse* », Mars 2014

Selon l'enquête menée par la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, citée ci-dessus, pour les jeunes les conditions de travail et le salaire des apprentis ne sont pas à la hauteur de l'intérêt de la formation.

Ainsi, 54,2 % des jeunes interrogés considèrent que les apprentis n'ont pas de bonnes conditions de travail alors que seulement 28,9 % affirment qu'ils bénéficient de bonnes conditions de travail. De plus, cette opinion n'est pas contrebalancée par le niveau de rémunération puisque 70 % des jeunes considèrent que les apprentis sont mal rémunérés contre seulement 18,3 % qui affirment le contraire.

Il faut ainsi rappeler que la rémunération mensuelle d'un apprenti va, selon le niveau d'études et selon l'âge, de 25 % du Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance (SMIC) jusqu'au SMIC²⁵. Le SMIC étant le salaire de référence pour l'apprentissage, sauf si l'employeur adhère à une convention collective au sein de laquelle le salaire minimum conventionnel est plus favorable et à condition que l'apprenti ait 21 ans ou plus²⁶.

Du fait notamment de cette rémunération, les jeunes en alternance éprouvent également des difficultés d'accès au logement. En effet, il leur faut parfois jusqu'à deux logements en plus du foyer parental : un logement près du centre de formation, un autre près de l'employeur. Avec un salaire peu important, cela devient difficile pour les jeunes de pouvoir trouver un logement et d'assumer financièrement cette charge. Cela représente alors un obstacle important à l'accès et à la continuité de la formation. Ce constat serait probablement différent pour les apprentis de niveaux II et I (bac+3 et plus) qui peuvent avoir des conditions de travail moins difficiles ainsi qu'une rémunération plus importante, permettant notamment un meilleur accès au logement.

Par ailleurs, en 2011, une carte nationale de l'apprenti a été mise en place, appelée carte « Etudiant des métiers »²⁷, sur le même modèle que la carte d'étudiant afin de permettre aux jeunes en apprentissage de bénéficier des mêmes droits que les étudiants de l'enseignement supérieur. Cependant, cette carte n'est pas connue, donc utilisée, par les jeunes. Il est ainsi nécessaire de renforcer sa connaissance auprès des jeunes en apprentissage.

Enfin, comme l'ensemble des jeunes²⁸, les alternants souffrent d'un manque de reconnaissance sociale en tant qu'individu. Les alternants sont des jeunes qui sont à la fois

²⁵ Légifrance, Code du travail, « Article D6222-26 », Mars 2008

²⁶ Légifrance, Code du travail

²⁷ Légifrance, « Loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels », Juillet 2011

²⁸ France Télévisions, Upian, Yami2 en collaboration avec les sociologues de la jeunesse Cécile VAN DE VELDE et Camille PEUGNY, Enquête « Génération quoi ? » menée auprès de 215 000 jeunes de 18-34 ans à l'automne 2013, Février 2014

en formation et au travail. En effet, étant donné qu'ils signent un contrat, ils bénéficient du statut de travailleur en plus de celui d'élève. Cette particularité fait que les syndicats dans les entreprises ne les rejoignent pas : ils ne sont ainsi pas représentés dans l'entreprise afin d'exprimer leurs avis. De plus, dans les Centres de Formation d'Apprentis (CFA), il n'y a pas d'obligation à ce qu'il y ait des représentants de chaque promotion. A l'inverse, les jeunes en alternance présents dans l'enseignement supérieur ont, eux, accès au système de représentation étudiante. Cette disparité ainsi que la faible représentation générale des jeunes en alternance impliquent que ceux-ci ont, encore davantage que d'autres jeunes, des difficultés à être pris en compte par la société. Il en est, bien entendu, de même pour les jeunes qui se situent en dehors du système scolaire²⁹.



En conclusion, nous l'avons démontré, l'apprentissage permet aux jeunes de construire un parcours de formation qui soit également professionnalisant. En assurant une passerelle entre études et salariat, l'apprentissage représente ainsi un atout pour une insertion professionnelle durable, à l'heure où l'accès des jeunes à l'emploi est un enjeu primordial pour notre société. Cependant, il est pour cela impératif que l'apprentissage soit valorisé, sécurisé et développé.

Développé notamment en renforçant l'accès des femmes à l'apprentissage ou encore en aidant davantage les jeunes afin que l'accès aux transports ou au logement ne soit pas un frein à leur formation.

Sécurisé par l'accès des apprentis à une rémunération correspondant au travail fourni et permettant aux jeunes d'être autonomes financièrement sans renoncer au logement ou à la santé mais aussi en améliorant les conditions de travail des apprentis. Il est également nécessaire de sensibiliser les entreprises ainsi que la société civile sur l'apprentissage afin que le refus des entreprises et la désapprobation familiale ou du personnel scolaire ne soient plus les motifs principaux de renoncement des jeunes à leur projet.

Enfin, valorisé en agissant pour une meilleure image de l'apprentissage et des apprentis, notamment en leur permettant une plus importante représentation et reconnaissance au sein des centres de formation et du monde du travail, en développant une communication large autour de la carte nationale « Etudiants des métiers » et en présentant davantage l'apprentissage au sein de la société afin d'en modifier l'image négative.

Ainsi, plusieurs axes sont encore à améliorer afin de renforcer l'atout de l'apprentissage pour les jeunes et leur insertion. Cependant, pour le Forum Français de la Jeunesse, cela ne doit pas représenter un but en soi mais bien une partie d'une politique globale et structurelle visant à permettre l'accès des jeunes au droit commun.

²⁹ Forum Français de la Jeunesse, « Avis n°2 : De nouvelles politiques en direction des jeunes », Février 2013

III. Faire accéder les jeunes au droit commun : nos propositions

Les politiques visant notamment à améliorer l'accès à la formation et faciliter l'insertion des jeunes n'ont pas sensiblement changé ces dernières années. Actuellement, si les dispositifs d'emplois aidés permettent de contenir le chômage des jeunes, ils ne constituent pas une réponse suffisante aux problèmes que rencontrent les jeunes pour accéder à la formation, y réussir et s'insérer durablement. Aussi, le Forum Français de la Jeunesse appelle à marquer un tournant et à préférer une politique d'accès des jeunes au droit commun plutôt qu'à des dispositifs spécifiques et stigmatisant. Investir humainement et financièrement dans la formation et l'insertion des jeunes est ainsi un enjeu pour l'avenir et une solution efficace pour sortir de la crise.

1) Permettre un droit pour tous à construire son parcours

Notre pays s'est fixé des objectifs de formation ambitieux. La loi Jospin de 1989 porte l'objectif de 80 % d'une classe d'âge diplômée du baccalauréat, la loi Fillon de 2005 fixe également un nombre de diplômés de l'enseignement supérieur en fixant l'objectif de 50 % d'une classe d'âge. Ces objectifs ne sont toujours pas atteints aujourd'hui. Pour être réalisés ils doivent donc être complétés par des dispositifs sociaux garantissant le droit à la formation et à l'insertion de tous les jeunes.

L'état actuel du débat parmi les organisations de jeunesse ne permet pas de déterminer une solution unique. Aujourd'hui deux voies semblent se dessiner : celle de l'allocation « formation » et celle de la dotation « formation ».

Sans trancher la forme et les critères du droit, le FFJ se déclare favorable à la mise en place d'un droit à la formation et à l'insertion assorti d'une aide financière. Ce droit aurait pour objectif de garantir une plus grande continuité dans la couverture sociale et permettrait de sécuriser les parcours de formation et d'insertion des jeunes et d'éviter les ruptures (fin des études, fin de contrat précaire et de l'allocation chômage...). Ce droit pourrait être utilisé dans le cadre de la formation initiale ou pourrait être mobilisé ultérieurement pour suivre une formation, reprendre des études, ou acquérir des compétences par d'autres voies.

La garantie du droit à la formation et à l'insertion vise plusieurs objectifs. La réduction des inégalités entre les jeunes dans le choix des parcours de formation en est un. Ce droit garantirait également une véritable « seconde chance » pour les jeunes sortis sans qualification du système éducatif. Enfin ce droit offre une protection globale couvrant l'ensemble des parcours (alternance, formation qualifiante, recherche d'emploi, ...).

Propositions :

RENFORCER LE DROIT A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

Tous les individus doivent se voir attribuer un droit à la formation, sous la forme d'un capital dont chaque jeune disposerait à l'entrée dans le système scolaire. Ce capital assure à chacun un volume minimal de formation. Il peut être utilisé dans le cadre de la formation initiale ou ultérieurement pour suivre une formation, reprendre des études. Les jeunes qui quittent le système scolaire trop précocement pourront ainsi avoir la garantie de pouvoir reprendre leurs formations plus tard. De plus un tel dispositif faciliterait les parcours en permettant l'alternance de temps de formations et d'emploi. Ainsi, alors que la réforme Sapin sur la formation professionnelle instaure la mise en place d'un compte personnel de formation, nous attendons que ce compte évolue vers le droit décrit ci-dessus.

De plus, étant donné que tous les jeunes ne sont pas étudiants (décrochage, études courtes, etc.) et que tous les étudiants ne sont pas jeunes (reprise d'études, formation professionnelle, etc.), les établissements d'enseignement supérieur ne sauraient se limiter à une offre de formation initiale. Ils doivent encourager davantage la formation tout au long de la vie en développant plus largement la formation continue.

METTRE EN PLACE UN RÉEL SERVICE PUBLIC DE L'INFORMATION, DE L'ORIENTATION ET DE L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Le décrochage scolaire ou l'arrêt des études peut parfois être dû à une mauvaise orientation des jeunes. La diversité de l'offre de formations (voies, filières), si elle permet un accès de tous à la discipline de son choix, peut être un véritable labyrinthe pour les jeunes. Il est notamment difficile de se repérer dans le millefeuille des acteurs actuels : Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Mission Locale, Réseau information jeunesse, Pôle emploi, Service Universitaire d'Insertion et d'Orientation (SUIO), ... De plus, il est difficile de se repérer dans l'information donnée par ces acteurs et qui parfois est différente sur une même question.

Le Forum Français de la Jeunesse souhaite ainsi la mise en place nationale d'un véritable service public de l'orientation, de l'information et de l'accompagnement.

Ce service public doit accompagner les jeunes jusqu'à ce qu'ils soient dans l'emploi stable. C'est ensuite au service public de l'emploi de prendre le relais. Les premières missions de ce service public sont ainsi les deux composantes de l'accompagnement des jeunes dans leurs parcours : l'information et l'orientation. Cet accompagnement doit se faire sans discrimination (origine, genre, catégorie socio-professionnelle, etc.) et dans l'objectif de lutter contre les préjugés existant quant aux divers métiers et formations. Chaque jeune doit pouvoir être suffisamment informé pour décider de son projet de vie.

Ce service public doit regrouper en son sein tous les acteurs concernés (SUIO, CIO, Mission Locale, réseau information jeunesse) pour qu'il ne puisse y avoir plus qu'un seul acteur. Ceci permettra une meilleure lisibilité et davantage de cohérence dans la mise en place des différents dispositifs. Ainsi, cet acteur unique sera facilement identifiable pour tous les jeunes quel que soit leur âge et leur parcours. De plus, la mise en place de ce service public doit également prendre en compte des acteurs multiples, tels que les établissements d'enseignement du primaire, secondaire et supérieur ou encore les associations et organisations de jeunes, afin de permettre un accompagnement global des jeunes pour un parcours choisi et non subi. Ce service devra proposer une rencontre annuelle individuelle avec chaque jeune pour faire le point sur son parcours et organiser une rencontre trimestrielle entre jeunes. En effet, permettre à un jeune en formation de rencontrer un jeune salarié, à un jeune décrocheur d'échanger avec un jeune en formation ou encore à un jeune en recherche d'emploi de discuter avec un jeune en emploi, permet à tous les jeunes de se projeter, de découvrir plus précisément les formations et l'emploi afin de construire leurs propres parcours.

Enfin, la réforme de la formation professionnelle définit un nouveau Service Public de l'Orientation (SPO) à compétence partagée entre l'Etat et les Régions. Mais ce SPO n'a compétence que sur les questions de formation et d'orientation professionnelle, ce qui n'est pas suffisant pour nous afin de permettre aux jeunes de construire leurs projets de vie. Ainsi, il est nécessaire de poursuivre la démarche afin de mettre en place un véritable service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes.

FACILITER LA RÉORIENTATION ET LES PASSERELLES ENTRE LES FILIÈRES

Chaque jeune doit être accompagné pendant son cursus, pour construire au fur et à mesure son orientation. Il s'agit notamment de faciliter la mise en relation avec les acteurs d'un territoire.

Pour cela, le Forum Français de la Jeunesse préconise de permettre et/ou faciliter les passerelles entre les filières ainsi que la réorientation. Elles permettent aux jeunes un droit à l'erreur dans leur choix d'orientation, et de ne pas se bloquer dans une voie qui ne leur conviendrait pas.

De plus, nous souhaitons renforcer la lisibilité, la coordination et l'accessibilité de l'ensemble des acteurs de l'orientation et de l'accompagnement des étudiants.

RECONNAITRE, DANS LA FORMATION ET L'EMPLOI, LES EXPÉRIENCES ASSOCIATIVES ET COMPÉTENCES ACQUISES DANS LE CADRE NON FORMEL

Si un grand nombre de savoirs et de compétences s'acquièrent via l'éducation formelle, le système éducatif tel qu'il est conçu actuellement n'intègre que trop peu la question des expériences et compétences liées à un cadre non formel. Or parler des compétences

acquises dans le cadre non formel permet de rendre visible des savoir-faire, savoir-être et des compétences transversales et transférables ignorées, de situer l'individu dans une dynamique d'engagement et d'ouverture, et de progresser en termes d'égalité des chances.

En effet, bien souvent les acteurs (établissements de l'enseignement supérieur, entreprises et jeunes eux-mêmes) ne valorisent pas (ou très peu) le cadre d'apprentissage qu'est l'engagement. A ce titre, l'année de césure reste en France une expérience rare souvent associée dans les esprits à un « accident de parcours » tandis qu'elle peut au contraire permettre la construction de ce parcours enrichi par l'alternance entre études et expériences. De même les passerelles entre éducations formelle et informelle restent rares, même si des expériences telles que celle de l'Institut du Service Civique se développent.

En outre, les expériences associatives contribuent à la construction des individus dans un système de valeurs particulier. Celles-ci s'incarnent par exemple dans la culture du collectif, de l'échange et se traduisent dans des « profils » divers dont la richesse pour les employeurs quels qu'ils soient n'est plus à prouver.

Enfin, le diplôme s'il reste essentiel en France, n'est pas toujours pour autant le meilleur garant en termes de compétences. Ainsi des parcours valorisables dans un cadre non formel restent souvent ignorés du fait de l'absence de reconnaissance des compétences acquises dans ce cadre. A l'heure où les décrocheurs scolaires sont nombreux, il convient de s'interroger sur les multiples façons de développer des compétences et de construire un parcours d'insertion professionnelle pour permettre une plus grande égalité des chances. Sans que l'éducation non-formelle n'apparaisse comme un palliatif à une éducation formelle en difficulté, il convient de penser celles-ci dans la complémentarité de leurs apports.

RÉADAPTER LES GRILLES PÔLE EMPLOI À LA RÉALITÉ DES FORMATIONS ET EMPLOIS

Les grilles métiers de Pôle Emploi telles qu'elles existent actuellement ignorent un certain nombre de métiers du fait, soit du développement de nouveaux secteurs d'activités, soit d'une vision partielle du monde des activités économiques. Par exemple l'emploi associatif est plus ou moins identifié et des champs d'activité tels que l'éducation aux médias, l'animation ou le numérique ne sont que peu visibles.

Or la recherche d'un premier emploi se fait notamment en passant par Pôle Emploi et l'incapacité de l'institution à faire se rencontrer offre et demande lorsqu'il s'agit de ces formations et emplois non identifiés pose problème, surtout pour la partie de la population la plus touchée par le chômage.

Il conviendrait donc une révision globale des grilles de Pôle Emploi à la lumière des évolutions récentes du marché du travail mais aussi des formations diplômantes.

2) Assurer les conditions d'une formation choisie

L'étude des taux d'insertion des jeunes après sorti du système éducatif montrent en quoi le diplôme reste un rempart important contre le chômage. Pour permettre aux jeunes de s'insérer rapidement et dans de bonnes conditions, il s'agit donc de mettre en sécurité la période de la formation. Beaucoup d'étudiants sont contraints d'arrêter les études faute de moyens financiers. Un étudiant sur deux³⁰ doit travailler pendant ses études, ce qui constitue aujourd'hui une des premières causes d'échec à l'université. Le gouvernement a affiché sa volonté d'amener 50 % d'une classe d'âge au niveau licence : il faut qu'il s'en donne les moyens.

Propositions :

PERMETTRE À CHAQUE JEUNE DE POUVOIR FAIRE SES PROPRES CHOIX, NOTAMMENT VIA UNE AIDE FINANCIÈRE

Chaque jeune doit pouvoir réaliser ses propres choix de vie de façon indépendante et autonome. Le Forum Français de la Jeunesse souhaite ainsi que des moyens humains et matériels soient mobilisés par l'Etat afin de permettre aux jeunes en formation d'aller jusqu'au plus haut niveau de diplôme. Ceci passe notamment via une aide financière pour que chaque jeune puisse construire son parcours de formation, sans trancher sur les critères et modes d'attribution.

D'autres leviers doivent être mobilisés : chaque jeune peu ou pas diplômé doit pouvoir revenir à la formation initiale et, s'il le souhaite, entamer une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Il est également nécessaire de permettre les passerelles entre les filières ou encore de lutter contre l'illettrisme avec les Missions locales ou les dispositifs de seconde chance.

ORGANISER UN SUIVI INDIVIDUALISÉ POUR LES JEUNES EN SITUATION DE DÉCROCHAGE

Les jeunes en situation de décrochage doivent bénéficier d'un suivi spécifique avec les moyens humains nécessaires. Pour correspondre aux attentes de certains jeunes, il s'agit de faciliter des parcours de formation qui alternent formation et activité professionnelle.

³⁰ Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE), Repères basés sur l'enquête « *Conditions de vie des étudiants* », Monique RONZEAU, 2013

Par ailleurs, nous ne disposons aujourd'hui que de connaissances parcellaires sur la situation et le nombre d'étudiants décrocheurs. En effet, le peu de suivi de ces étudiants ne nous permet pas de savoir lesquels se sont réorientés, ont arrêté leur parcours scolaire ou universitaire, etc. Il serait opportun de renforcer le suivi individualisé des étudiants, notamment pour les aider en cas de réorientation.

A l'université de La Rochelle, la direction de l'UFR de Sciences a pour exemple mis en place un système de rendez-vous individualisés et réguliers avec chaque étudiant. Ceux-ci ont permis de réduire le taux de décrochage de 10 % à 1 % en un an. L'ensemble des étudiants en difficultés sont accompagnés dans leur études, et on peut leur proposer une réorientation si besoin.

INSTAURER UNE FORMATION DE PROFESSIONNALISATION À DESTINATION DES JEUNES, DÈS LA 3^{ÈME} ET JUSQU'AU SUPÉRIEUR

A partir de 16 ans, l'école n'est plus obligatoire en France. Ainsi, dès la fin de la 3^{ème}, certains jeunes quittent le milieu scolaire. Si l'éducation nationale n'est pas responsable de la situation de l'emploi en France (90 % des employeurs se disent satisfaits de la formation des jeunes), elle a cependant son rôle à jouer pour faciliter l'insertion de tous les jeunes et combattre les inégalités, notamment selon les origines sociales, le sexe ou le capital culturel. Il est ainsi important de donner, dès la 3^{ème}, les outils nécessaires aux jeunes pour une insertion professionnelle de qualité.

Le Forum Français de la Jeunesse souhaite alors l'instauration, pour tous les jeunes et dans l'ensemble des formations de la 3^{ème} à la fin des études supérieures, une formation aux droits du travail. Celle-ci devant permettre la connaissance de leurs droits en tant que travailleurs, l'information des jeunes quant aux services publics existants afin de les accompagner ou encore la présentation des droits liés à la santé. Elle devra également permettre aux jeunes d'apprendre à constituer un curriculum vitae et à préparer un entretien d'embauche. Cette formation continuera tout au long du cursus de formation, que ce soit dans un parcours général, technologique ou professionnel. La mise en place de cette formation rendra ainsi possible l'information de l'ensemble des jeunes afin qu'ils soient maîtres de leurs parcours de formation, d'insertion et d'emploi.

SÉCURISER LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE AFIN DE PERMETTRE D'AVANTAGE AUX JEUNES DE LA CHOISIR

Les jeunes souhaitant s'orienter vers l'apprentissage doivent pouvoir le faire quels que soient leurs profils (genre, etc.) et leurs moyens financiers. Pour cela, le Forum Français de la Jeunesse, souhaite que la voie de l'apprentissage soit sécurisée sur plusieurs aspects complémentaires.

Tout d'abord, il est nécessaire de renforcer les aides aux jeunes afin que l'accès au logement et aux transports, frein important à une formation en apprentissage, soit facilité. En effet, la question de la mobilité est centrale pour ces jeunes qui sont souvent amenés à se déplacer dans le cadre de leur formation et de leur emploi.

De plus, les apprentis doivent pouvoir bénéficier d'une sécurisation en termes de niveau de salaire. La majorité des jeunes en apprentissage affirme considérer son emploi peu rémunérateur, notamment comparativement au travail fourni. Nous souhaitons ainsi que les grilles de salaire des apprentis soient revues afin de leur permettre de vivre dignement. Ceci doit s'accompagner d'une nécessaire amélioration des conditions de travail des apprentis, notamment ceux de niveau IV et V. En outre, afin d'améliorer la sécurisation des parcours des apprentis, nous proposons qu'un tutorat externe exercé en lien avec les missions locales soit systématiquement proposé aux apprentis au moment de la signature de leur contrat.

Enfin, il est essentiel de permettre une meilleure reconnaissance des apprentis au sein même des centres de formation ainsi que dans le monde du travail. Des actions de sensibilisation à l'apprentissage, auprès des entreprises et du grand public, doivent également être envisagées.

SIMPLIFIER ET VALORISER LA DÉMARCHE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Pour poursuivre l'objectif de permettre à chacun de valoriser ses expériences et compétences, nous souhaitons la simplification et la valorisation de la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). En effet, ce dispositif de certification des expériences par un diplôme ou certificat est un outil important fondé justement sur une démarche de valorisation des savoir, savoir-faire et savoir-être développés dans le cadre d'une expérience salariée ou bénévole.

Cependant, la VAE reste actuellement une démarche lourde, longue (10 mois minimum) et complexe. Cela peut ainsi en détourner les publics, notamment jeunes, qui ne sont ni salariés ni volontaires donc ne disposent pas du soutien d'une structure afin d'appuyer leur démarche mais aussi les salariés pour lesquels il est difficile de pouvoir s'investir sur cette procédure en plus de leur emploi et de leur vie familiale. Ainsi, en 2012, seules 20 800 candidatures ont été examinées par un jury de VAE et 13 600 candidats ont obtenu une validation totale du diplôme postulé³¹.

De plus, cette certification implique un coût pouvant aller jusqu'à 2000 € (coûts de formation, frais liés à l'accompagnement et à la validation, frais annexes, etc.) pour lequel

³¹ Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Note d'information n°13-27 « Dispositifs académiques de validation des acquis : le nombre de diplômes délivrés par la VAE reste stable en 2012 », Dominique ABRIAC, novembre 2013

La personne doit se charger d'étudier les diverses prises en charge possibles par les différents acteurs existants (entreprise, Organisme Paritaire Collecteur Agréé OPCA, Organisme Paritaire de gestion du Congé Individuel de Formation OPACIF, Région, Pôle emploi, employeur, Etat, etc.) ou d'en assumer la charge. Une mise en cohérence des différents financements est ainsi nécessaire.

Par ailleurs, la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience est encore trop peu connue ce qui entraîne un non-recours important des personnes pour lesquelles ce dispositif aurait pu accompagner leurs parcours professionnels. Ainsi, il est nécessaire de présenter cette possibilité à l'ensemble des jeunes, lors des formations de professionnalisation dont nous souhaitons la mise en place dès la 3^{ème} puis tout au long du cursus scolaire, afin que la VAE puisse être étudiée comme possibilité dans la construction de leur parcours d'insertion et d'emploi.

Enfin, la Validation des Acquis de l'Expérience n'est possible que dans le cadre du Répertoire National des Certifications Professionnelles. Cependant, ce répertoire manque de lisibilité et ne facilite pas la recherche, par la personne intéressée par la VAE, des certifications pouvant correspondre à son expérience. Il pourrait ainsi être envisagé, au lieu de demander aux personnes d'étudier chaque certification pour y faire rentrer leurs expériences, de proposer une liste complète de compétences et sous-compétences que les personnes pourraient sélectionner et permettant au système informatique de faire apparaître les formations correspondantes à ces savoir, savoir-faire et savoir-être.

AMÉLIORER LE PILOTAGE DES POLITIQUES DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Le Forum Français de la Jeunesse est favorable à ce que les Centres de Formation d'Apprentis (CFA) soient rattachés à l'Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPCSCP) portant le contrat de site. Celui serait alors chargé de coordonner les activités liées à la formation en apprentissage, en mettant en place un guichet unique de l'apprentissage afin de rendre l'offre plus visible. Il validerait la politique de formation du CFA en veillant au respect du projet d'établissement.

RÉFORMER LA GESTION ET LA RÉPARTITION DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Le Forum Français de la Jeunesse refuse qu'une partie de la taxe d'apprentissage soit confiée aux régions afin d'être ventilée, et ce sans contrat d'objectifs et de moyens. Il est en effet important que la gestion des ressources de la taxe d'apprentissage soit complètement transparente et que ces dernières bénéficient directement aux établissements proposant des formations en apprentissage. Cela permettrait de réduire les inégalités de financement de l'apprentissage entre les différentes régions.

Par ailleurs, nous proposons que la part hors-quota de la taxe d'apprentissage, destinée à financer les établissements d'enseignement de manière générale, ne puisse être versée qu'à des établissements reconnus par l'Etat, garantissant ainsi que les fonds bénéficient à des formations de qualité. L'attention doit être portée à ce que la part hors-quota de la taxe d'apprentissage soit effectivement utilisée pour répondre aux besoins, pédagogiques et matériels, des formations en apprentissage portées par les établissements d'enseignement.

Enfin, nous pouvons observer un manque de transparence et de collégialité dans la répartition de la taxe d'apprentissage au sein des Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage (OCTA). Nous proposons de solutionner cela en donnant aux OCTA un périmètre académique, en lien avec les rectorats, au sein desquels seraient intégrés des représentants des étudiants et des apprentis, des établissements de l'académie, de la communauté d'universités et d'établissements s'il en existe une, des chambres consulaires, d'organismes interprofessionnels et d'organismes de branche professionnelle participant à la politique d'apprentissage. Cela permettrait une représentation directe des apprenants et des établissements participants à la politique d'apprentissage du site.

3) Sécuriser la période d'insertion

La période d'insertion professionnelle est particulièrement difficile pour les jeunes. Ceux-ci subissent souvent un phénomène de déqualification et malgré leur haut niveau de connaissance et de compétence, ils sont contraints, sous la pression d'un marché du travail saturé, d'accepter des emplois bien moins qualifiés et rémunérés.

Ce phénomène a un impact négatif sur l'ensemble du monde du travail. Par ailleurs, les jeunes sont également contraints d'accepter des niveaux de rémunération moindre puisqu'ils n'ont souvent accès à aucun droit social.

Propositions :

RENFORCER LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LEUR MISSION D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La récente loi de 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche a réaffirmé la place de l'insertion professionnelle au rang des missions de service public dévolues aux établissements d'enseignement supérieur.

Or, aux inégalités d'insertion professionnelle entre jeunes qualifiés et non qualifiés se sont adossées, depuis peu, des inégalités d'accès à l'emploi entre jeunes diplômés. Quand bien même le diplôme demeure un bagage pour l'emploi et continue de protéger contre le chômage des jeunes, les écarts entre formations diplômantes demeurent parfois

significatifs. Il est alors de la responsabilité de l'université d'assurer à l'ensemble des étudiants, quelle que soit leur formation ou cursus, les mêmes conditions d'insertion.

Les organisations du Forum Français de la Jeunesse souhaitent ainsi le développement de la dimension professionnelle dans les maquettes pédagogiques des universités. Ceci, afin que les formations trouvent un équilibre entre l'acquisition de solides connaissances théoriques et la mise en pratique opérationnelle de celles-ci. En ce sens, nous souhaitons :

- La démocratisation des stages et de la gestion de projet collectifs. Afin de développer les compétences requises dans le monde professionnel, il faut renforcer ces outils de formation et d'insertion professionnelle. Ainsi, nous souhaitons que soit généralisé la réalisation d'un stage ou projet collectif au cours des 1^{er} et 2^{ème} cycles universitaires.
- La diversification de l'enseignement afin qu'il soit assuré par des universitaires mais également par des intervenants, issus du monde non académique, ayant suivi une formation appropriée à l'enseignement.
- L'apprentissage renforcé des langues étrangères, et particulièrement de l'anglais. La maîtrise d'une langue étrangère étant aujourd'hui une compétence primordiale pour une entrée réussie sur le marché du travail, il est alors indispensable de développer leur apprentissage.
- L'accès à la mobilité internationale pour tous. L'apprentissage d'une langue étrangère ne pouvant se dispenser de pratique, et à l'heure où l'acquisition d'une expérience à l'étranger étant plébiscitée par les recruteurs, la mobilité à l'étranger devrait être accessible à tous. Effectuer un semestre ou une année d'études dans un autre pays doit être rendu obligatoire durant le cursus de l'étudiant. Les étudiants doivent avoir la possibilité d'accéder à un programme d'échange dans une université étrangère, sans barrière financière.

LUTTER CONTRE LES ABUS DE STAGE ET REVALORISER LES GRATIFICATIONS

Un certain nombre d'entreprises tendent à multiplier les emplois de stagiaires au détriment d'embauches, ce qui apparaît dès lors comme de "l'emploi déguisé". Aussi, le Forum Français de la Jeunesse appelle à renforcer la loi sur les stages adoptée fin février par l'Assemblée nationale. Les stages doivent être inscrits dans des objectifs pédagogiques clairs et être une première étape à une insertion professionnelle durable, et non pas un substitut à l'embauche de salariés et à la création de postes.

C'est pourquoi, nous souhaitons renforcer l'implication des trois parties : stagiaires, établissements d'enseignement et entreprises pour favoriser les conditions d'une professionnalisation réussie. Si les jeunes doivent être mieux informés de leurs droits dans le cadre du stage, les entreprises et établissements supérieurs doivent être mis en responsabilités du contenu pédagogique du stage et du respect des droits du stagiaire. Nous

demandons également que les tuteurs de stages bénéficient de formations à la prise en charge de stagiaires, afin de disposer des compétences nécessaires.

Ainsi, le Forum Français de la jeunesse propose que soit établie, dans le cadre de la convention de stage, une série d'objectifs pédagogiques et de savoir-faire constitués avec le stagiaire et qui feront l'objet d'une validation par les trois parties au terme du stage. Par ailleurs, nous souhaitons que soit revalorisé, de manière effective d'ici 2015, le montant réglementaire des gratifications de stage et que celles-ci soient versées pour tout stage de plus d'un mois.

FAVORISER L'EMBAUCHE EN CDI À L'ENTRÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Face au constat d'une entrée tardive sur le marché du travail et d'une stabilisation difficile de l'insertion professionnelle des jeunes, le Forum français de la Jeunesse souhaite que soit favorisée l'embauche des jeunes en Contrat à Durée Indéterminée (CDI). En effet, le CDI est l'une des clés pour accéder à une sécurité sociale, matérielle et professionnelle sur le long terme. Or les jeunes sont les premiers concernés par les contrats précaires et, de fait, par le risque du chômage. Variable d'ajustement, surtout en temps de crise, les jeunes font donc face à une discrimination par rapport au reste de la population active. En effet, depuis 2005, le taux de précarité des 15-24 ans oscille entre 46 et 50 % contre 9 % pour les 25-49 ans³².

C'est pourquoi le FFJ entend que soit limitée les possibilités de renouvellement des Contrats à Durée Déterminée (CDD), utilisés de façon parfois détournée par certaines entreprises pour éviter l'embauche en CDI. Ainsi, le Forum Français de la Jeunesse souhaite, dans un premier temps, que les dispositifs d'aides publiques, emplois aidés compris, soient conditionnés à un emploi en CDI. Par ailleurs, nous proposons également qu'un salarié ne puisse plus effectuer plus de deux CDD consécutifs au sein d'une même entreprise (soit environ 3 ans de travail) mais au contraire puisse accéder à un emploi en CDI. Ceci permettrait notamment de lutter contre les entreprises renouvelant continuellement les CDD de leurs salariés en changeant simplement l'intitulé ou une partie du contenu du CDD afin de contourner les obligations légales. Cette normalisation du CDI permettra en outre d'inscrire l'individu dans un véritable parcours d'insertion avec des opportunités d'évolution au sein de l'entreprise.

FAIRE DE LA GARANTIE JEUNES UNE PREMIÈRE ÉTAPE VERS LE DROIT COMMUN

Au niveau européen, les gouvernements se sont accordés pour la mise en place d'un dispositif global appelé la Garantie jeunesse. Ce dispositif va dans le bon sens, puisqu'il

³² Observatoire des inégalités, « *L'évolution de la précarité de l'emploi selon l'âge* », Novembre 2013

interroge la problématique de l'emploi des jeunes au niveau européen. En effet, vu les taux de chômage dans l'ensemble des pays membres, on assiste à une concurrence entre jeunes européens pour l'accès aux stages ou à l'emploi.

Cependant, ce dispositif comprend un fond budgétaire de 6 milliards d'euros. Nous nous interrogeons quant à l'utilisation de ce budget et son montant qui semble insuffisant. De plus, aucune garantie n'a été donnée sur sa reconduction dans les prochaines années.

Par ailleurs, les dispositifs déclinés dans chacun des pays via la Garantie jeunesse sont très disparates. En France, le dispositif est destiné à 30 000 jeunes de 18 à 25 ans les plus éloignés de l'emploi sur certains territoires pilotes, d'ici l'automne 2014. La Garantie jeunes leur assure un suivi de 12 mois par une Mission locale, un volet de formation, et une aide équivalente au RSA.

Enfin, si l'accompagnement et la formation de ces jeunes est une bonne piste, les critères pour prétendre à la Garantie jeunes sont trop restrictifs. Ainsi, fin 2013, 355 jeunes avaient pu en bénéficier en débutant leurs parcours.

Le Forum Français de la Jeunesse préconise alors de faire évoluer ce dispositif afin de le mettre en cohérence avec une ouverture des droits sociaux pour les jeunes : droit à la formation et à l'insertion d'une part, ouverture du droit au RSA pour les moins de 25 ans d'autre part. Une première étape serait d'élargir très rapidement le public touché, en abaissant fortement les critères d'entrée dans le dispositif.

OUVRIR LE RSA AUX JEUNES DE MOINS DE 25 ANS

L'urgence est d'ouvrir aux jeunes l'accès aux droits sociaux. Nous sommes la seule catégorie de la population dont les aides sont conditionnées au niveau de difficulté. Pour les moins de 25 ans, l'accès au RSA est presque impossible.

Le gouvernement a émis comme piste de réflexion la fusion du RSA Activité et de la Prime Pour l'Emploi (PPE). Ce dispositif irait dans le bon sens. Il s'adresserait aux jeunes travailleurs, souvent embauchés en emploi précaires, et serait touché tous les mois par les bénéficiaires. Par ailleurs, cela permettrait une meilleure lisibilité pour les destinataires. Nous demandons ainsi une baisse de l'âge d'accès afin de permettre aux jeunes de moins de 25 ans d'y recourir, sans modification du reste des critères d'accès au RSA

RECONNAITRE LE NIVEAU DE QUALIFICATION DANS LES CONVENTIONS COLLECTIVES

A rebours de la reconnaissance individuelle des compétences et aptitudes des jeunes diplômés nous portons le principe d'une reconnaissance collective permettant de garantir à tous un emploi correspondant au niveau de qualification obtenu. Cela doit mettre fin à la sous-rémunération des jeunes diplômés. Cette reconnaissance doit garantir un niveau de

rémunération minimum conditionné par le niveau de qualification. Cette disposition permet un « salaire égal pour travail égal ».

De même, une rémunération à hauteur de la qualification des jeunes doit également être égalitaire entre les hommes et les femmes, alors que les écarts de salaires sont encore à l'heure actuelle de 27 %. Cette écart est intolérable et doit être corrigé très rapidement. Des mesures sont déjà en cours par le Ministère du droit des femmes, mais les nouvelles générations doivent être fer de lance de cette égalité salariale.

SOUTENIR L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

Dans un pays traversé par la crise et en proie à un important chômage des jeunes, la question de l'entrepreneuriat ne peut être accessoire. Elle doit, au contraire, faire l'objet d'une attention toute particulière notamment lorsqu'on sait qu'en 2010 seulement 24 % des créateurs d'entreprise avaient moins de 30 ans, et 8 % moins de 25 ans. Pour autant, on constate que les entreprises créées n'en sont pas moins viables puisque, trois ans après leur création, 59 % des entreprises créés par des jeunes sont toujours en activité.

Nombreux sont, en France, les dispositifs permettant d'entamer une activité. Avec le concours des régions, des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), de la Banque Publique d'Investissement (BPI) et des aides d'Oséo, un jeune créateur d'entreprise peut trouver l'aide et l'accompagnement nécessaires. Cependant, tant les démarches paraissent compliquées et le risque grand, la création d'entreprise n'est pas encore un horizon évident pour toute une population qui a souvent du mal à se projeter.

Il est alors essentiel de soutenir l'entrepreneuriat des jeunes afin d'instaurer, en France, un environnement favorable à la création d'entreprise. Tout d'abord, il est nécessaire de renforcer le lien entre l'entreprise et le milieu scolaire grâce aux modules de professionnalisation dès la 3^{ème} évoqués précédemment, ou encore en soutenant le développement de junior-entreprises au sein des établissements. Par ailleurs, des solutions doivent être trouvées pour simplifier les démarches administratives et développer l'investissement financier à destination de jeunes entrepreneurs. Enfin, la France doit se doter d'outils pour encourager une culture entrepreneuriale, qu'elle soit classique ou relevant de l'économie sociale et solidaire. Les pépinières d'entreprises et les incubateurs sont à ce titre des initiatives pertinentes.

Références bibliographiques

- Conseil Economique Social et Environnemental (CESE), « *L'emploi des jeunes* », Jean Baptiste PREVOST, Octobre 2012
- Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), « *Les NEET – jeunes sans emploi, éducation ou formation: caractéristiques, coûts et mesures prises par les pouvoirs publics en Europe* », Massimiliano MASCHERINI, Lidia SALVATORE, Anja MEIERKORD, Jean-Marie JUNGBLUT, Octobre 2012
- Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC), Enquête « *Quelle image pour l'apprentissage ?* » réalisée en septembre 2011 auprès de 1080 jeunes de 15 à 30 ans, Avril 2012
- Forum Français de la Jeunesse :
 - « *Avis n°2 : De nouvelles politiques en direction des jeunes* », Février 2013
 - « *Contribution sur la Garantie jeunes* », Avril 2013
- Texte européen de la Garantie jeunesse
- Inspection générale des affaires sociales, Rapport « *Evaluation du pilotage de la formation professionnelle par les conseils régionaux* », Bernard KRYNEN, Hervé LEOST, Monique MOUSSEAU, David SOUBRIE, Mai 2012
- Institut national de la jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP) :
 - Dossier thématique « *Garantie jeunes* », Novembre 2013
 - Tome 1 « *Plan Priorité Jeunesse, rapport au Comité Interministériel de la jeunesse* », Mars 2014
 - Tome 2 « *L'état de la jeunesse, rapport au Comité Interministériel de la jeunesse* », Mars 2014
- Observatoire national de la Vie Etudiante (OVE), Repères basés sur l'enquête « *Conditions de vie des étudiants* », Monique RONZEAU, 2013
- Association pour Faciliter l'Insertion Professionnelle des Jeunes diplômés (AFIJ) :
 - « *Identification des profils de jeunes issus de l'enseignement supérieur rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle* », Janvier 2012
 - Enquête « *Insertion professionnelle des jeunes, diplômés en 2012* », Mai 2013
- Conseil d'analyse économique, note n°4 « *L'emploi des jeunes peu qualifiés en France* », Pierre CAHUC, Stéphane CARCILLO, Klaus F. ZIMMERMANN, Avril 2013
- Légifrance :
 - « *Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales* », Août 2004
 - « *Loi n° 2011-893 du 28 juillet 2011 pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels* », Juillet 2011
 - Code du travail, « *Article D6222-26* », Mars 2008
- Observatoire des inégalités :
 - « *L'évolution de la précarité de l'emploi selon l'âge* », Novembre 2013
 - « *La précarité de l'emploi selon l'âge* », Décembre 2013

- Ministère de l'Education nationale et Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche* », Catherine MOISAN, Septembre 2013
- France Télévisions, Upian, Yami2 en collaboration avec les sociologues de la jeunesse Cécile VAN DE VELDE et Camille PEUGNY, Enquête « *Génération quoi ?* » menée auprès de 215 000 jeunes de 18-34 ans à l'automne 2013, Février 2014
- Organisation Internationale du Travail (OIT) :
 - « *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012* », Theo SPARREBOOM, Ekkehard ERNST, Sandrine CAZES, Sara ELDER, Steven KAPSOS, Isabel ORTIZ, Matthew CUMMINS, Moazam MAHMOOD, Mai 2012
 - En collaboration avec l'Institut International d'Etudes Sociales (IIES), « *Crise de l'emploi dans la zone euro : Tendances et réponses politiques* », Vincenzo SPIEZIA, Steven TOBIN, Raymond TORRES, Stefan KÜHN, Elva LOPEZ MOURELO, Clemente PIGNATTI, Daniel SAMAAAN, Verónica ESCUDERO, Raymond TORRES, Juillet 2012
- Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social :
 - « *Décret n° 2013-880 du 1er octobre 2013 relatif à l'expérimentation de la « Garantie jeunes* » », Octobre 2013
 - « *Arrêté du 1er octobre 2013 fixant la liste des territoires concernés par l'expérimentation de la Garantie jeunes* », Octobre 2013
 - « *Mise en œuvre des emplois d'avenir : bilan intermédiaire* », Septembre 2013
- Forum Européen de la Jeunesse (EYF) :
 - « *Garantie pour la jeunesse : contexte européen et développement* », Octobre 2013
 - « *Des emplois de qualité pour les jeunes* », Giuseppe PORCARO, James HIGGINS, Marianna GEORGALLIS, Giorgio ZECCA, Alix MASSON, 2013
- Fédération Nationale des Associations d'accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), « *La Garantie jeunes : description et critiques du dispositif* », Juin 2013
- Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques (DARES) :
 - « *Emploi des jeunes : synthèse des principales données relatives à l'emploi des jeunes et à leur insertion* », Christel COLIN, Maëlle FONTAINE, Marie LECLAIR, Berengère MESQUI, Hélène MICHAUDON, Claude MINNI, Laure OMALEK, Patrick POMMIER, Julie ROCHUT, Novembre 2011
 - « *Evolution récente de l'insertion des jeunes sur le marché du travail selon le niveau de diplôme* », Février 2012
- Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne (MRJC), « *Va y avoir du taf* », Septembre 2012
- Commission sur la politique de la jeunesse, « *Livre Vert* », Haut-commissaire à la jeunesse Martin HIRSCH, Juillet 2009
- Proposition collective, « *Pour un big-bang des politiques jeunesse !* », Novembre 2011
- Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Note d'information n°13-27 « *Dispositifs académiques de validation des acquis : le nombre de diplômes délivrés par la VAE reste stable en 2012* », Dominique ABRIAC, Novembre 2013



Synthèse de nos propositions

Permettre un droit pour tous à construire son parcours

- Renforcer le droit à la formation tout au long de la vie
- Mettre en place un réel service public de l'information, de l'orientation et de l'accompagnement des jeunes
- Faciliter la réorientation et les passerelles entre les filières
- Reconnaître, dans la formation et l'emploi, les expériences associatives et compétences acquises dans le cadre non formel
- Réadapter les grilles Pôle emploi à la réalité des formations et emplois

Assurer les conditions d'une formation choisie

- Permettre à chaque jeune de pouvoir faire ses propres choix, notamment via une aide financière
- Organiser un suivi individualisé pour les jeunes en situation de décrochage
- Instaurer une formation de professionnalisation à destination des jeunes, dès la 3^{ème} et jusqu'au supérieur
- Sécuriser la voie de l'apprentissage afin de permettre davantage aux jeunes de la choisir
- Simplifier et valoriser la démarche de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- Améliorer le pilotage des politiques de formation en apprentissage
- Réformer la gestion et la répartition de la taxe d'apprentissage

Sécuriser la période d'insertion

- Renforcer les établissements d'enseignement supérieur dans leur mission d'insertion professionnelle
- Lutter contre les abus de stage et revaloriser les gratifications
- Favoriser l'embauche en CDI à l'entrée sur le marché du travail
- Faire de la Garantie jeunes une première étape vers le droit commun
- Ouvrir le RSA aux jeunes de moins de 25 ans
- Reconnaître le niveau de qualification dans les conventions collectives
- Soutenir l'entrepreneuriat des jeunes